

EST. 1927

# COLE WILSON

GENTLE CARE DETERGENTS

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Sultraspot Metal (N)

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sultraspot Metal (N)

Numéro du produit 7874/21836

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Spotting Agent

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Christeyns NV  
Afrikalaan 182  
9000 Gent  
Belgium  
Tel: +32 9 223 38 71  
info@christeyns.be

**Fabricant** Cole & Wilson Ltd  
Nabbs Lane Chemical Works  
Nabbs Lane  
Slaithwaite  
Huddersfield  
HD7 5AT  
Tel: 01484 842353  
info@coleandwilson.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)  
(DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790  
(CH) STIZ, tel. 145  
(CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51  
(AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222  
worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>  
(FR) INRS 01 45 42 59 59  
(FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977  
(BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245  
(ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420  
(GB) NHS 111  
(IT) Centro Antiveneni, Milano: +39 02 6610 1029

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

**Dangers physiques** Non Classé

**Dangers pour la santé humaine** Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318

## Sultraspot Metal (N)

**Dangers pour l'environnement** Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogramme de danger



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger** H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Mentions de mise en garde** P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Contient** ACIDE FLUOSILICIQUE

**Mentions de mise en garde supplémentaires** P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.  
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2. Mélanges

<b>2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID</b> <span style="float: right;"><b>5-15%</b></span> Numéro CAS: 77-92-9                      Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457026-42-XXXX
<b>Classification</b> Eye Irrit. 2 - H319
<b>ACIDE OXALIQUE</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span> Numéro CAS: 144-62-7                      Numéro CE: 205-634-3
<b>Classification</b> Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312
<b>ACIDE FLUOSILICIQUE</b> <span style="float: right;"><b>1-5%</b></span> Numéro CAS: 16961-83-4                      Numéro CE: 241-034-8
<b>Classification</b> Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318

## Sultraspot Metal (N)

<b>FLUORURE D'HYDROGÈNE</b>	<b>&lt;1%</b>
Numéro CAS: 7664-39-3	Numéro CE: 231-634-8
<b>Classification</b> Acute Tox. 2 - H300 Acute Tox. 1 - H310 Acute Tox. 2 - H330 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Produit liquide non volatil.
<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Irritation cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation sévère, brûlure et larmoiement.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Fluor.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Fluor.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

## Sultraspot Metal (N)

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter tout déversement. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Eviter le gel. Conserver le récipient bien fermé.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **ACIDE OXALIQUE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1 1 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 2

##### **ACIDE FLUOSILICIQUE**

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 2.5 mg/m<sup>3</sup>

##### **FLUORURE D'HYDROGÈNE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 3 ppm 2.5 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 2-HYDROXY-1,2,3-PROPANETRICARBOXYLICACID (CAS: 77-92-9)

## Sultraspot Metal (N)

### PNEC

- Eau douce; 0.44 mg/l
- Eau de mer; 0.044
- Sédiments (eau douce); 3.46 mg/l
- Sédiments (eau de mer); 34.6 mg/l
- Station d'épuration des eaux usées; >1000 mg/l
- Sol; 33.1 mg/kg

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise.

#### Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC)

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.

### 9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. Réducteurs.
------------	---

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
--------------------	---

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
--------------------------------------	--

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le gel.
---------------------	----------------

### 10.5. Matières incompatibles

## Sultraspot Metal (N)

**Matières incompatibles** Oxydants. Réducteurs.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Oxydes des substances suivantes: Carbone. Silicium. Fluor.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

**ETA orale (mg/kg)** 12 500,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

**ETA cutanée (mg/kg)** 27 500,0

**Inhalation** Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer.

**Ingestion** L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

**Contact cutané** Irritant pour la peau.

**Contact oculaire** Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

**Dangers chroniques et aigus pour la santé** Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Faible toxicité aiguë pour les organismes aquatiques.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit n'est pas volatile.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## Sultraspot Metal (N)

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Dispose of in accordance with Local Authority Regulations

**EURAL Code**

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### **Étiquettes de transport**

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

##### **Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### **Législation UE**

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Commentaires sur la révision** Changement de nom du produit.

**Date de révision** 03/04/2018

**Révision** 6

**Remplace la date** 07/12/2017

**Numéro de FDS** 7874/21836

## Sultraspot Metal (N)

### **Mentions de danger dans leur intégralité**

H300 Mortel en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H310 Mortel par contact cutané.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H330 Mortel par inhalation.